



REPUBLIQUE DU NIGER
Millennium Challenge Account-Niger
(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°56/11-2022/PCA

**RESOLUTIONS SPECIALES N°29/11-2022 ; N°30/11-2022 ET N°31/11-2022
ADOPTÉES PAR CONSULTATION A DOMICILE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER.**

EN DATE DU 11 Novembre 2022, *Amadou*

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

CONSIDÉRANT ENFIN que les résolutions spéciales n°29/11-2022 ; n°30/11-2022 et n°31/11-2022 ont fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil et qu'elles ont été approuvées par sept (7) membres votants (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile) conformément aux dispositions de la section 3.12 du Règlement intérieur de MCA-Niger;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par les présentes que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LES RÉOLUTIONS SPECIALES CI-APRÈS** :

- **RESOLUTION SPECIALE N°029/11-2022/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve l'Avenant N°10 au Contrat N°CR/PRAPS/1/F.0067/19 relatif à la construction et la réhabilitation de marchés à bétails dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry – LOTS 1 et 2 conclu entre MCA-Niger et le Bureau d'études AGECRHAU »
- **RESOLUTION SPECIALE N°030/11-2022/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve l'Avenant N°02 au Contrat N°IR/Pr/3/F.0250/21 relatif à la mise en œuvre de la réforme du Système des Statistiques National du Niger conclu entre MCA-Niger et le Groupement GOPA Worldwide Consultants GmbH/GOPA Gesellschaft für Organisation »

Afrique/MS & Associés pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions des activités de sécurisation et de gouvernance foncière de Sia Kounza »

- (a) *Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre les présentes Résolutions dans la limite de leurs compétences respectives.*

A signé

Nom : Ibrahim SANI ABANI
Titre : Président du Conseil d'Administration

